

D'après les tableaux des recettes budgétaires présentés par le ministre le 18 novembre 1974, les recettes fiscales globales du gouvernement vont augmenter d'environ 5 milliards et demi de dollars, c'est-à-dire de 32 p. 100. Le produit de l'impôt sur les sociétés va augmenter, de même que les recettes de toutes origines, et rapporter 5.730 milliards de dollars de plus au gouvernement.

L'impôt sur le revenu des particuliers à lui seul rapportera au gouvernement 2.1 milliards de dollars de plus l'année prochaine, et le ministre a le culot phénoménal de parler de réductions d'impôt. On dirait que plus il réduit les impôts, plus ils augmentent. On a beau faire tous les efforts possibles, cela n'a l'air ni logique ni raisonnable.

A mon avis, étant donné tout cela, le ministre devrait revenir sur ses propositions, accorder un répit aux contribuables canadiens et accorder des réductions fiscales qui en valent la peine.

Lorsqu'on regarde ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, on s'aperçoit que le président Ford s'est rendu compte de la nécessité d'adopter un programme de ce genre, et je crois que le ministre en a parlé l'autre jour, mais j'aimerais qu'il considère cette nécessité comme un défi et qu'il réalise quelque chose d'analogue chez nous. L'inflation a maintenant atteint un tel taux que la réduction d'impôt de \$100 dont le ministre nous parle constitue une perte pour le contribuable, vu la diminution de son pouvoir d'achat.

Cette proposition comporte une ou deux idées qui pourraient permettre d'alléger ce fardeau. La disposition prévoyant l'exemption de \$1,000 d'intérêts n'est que justice et aurait dû être adoptée depuis bien longtemps. Autrefois, lorsque quelqu'un devait emprunter de l'argent, il fallait qu'il verse un intérêt. L'intérêt n'était pas déductible aux fins de l'impôt, mais si, au cours de l'année, cette personne touchait un intérêt sur une somme quelconque, cet argent était imposable, ce qui, à mon avis, est injuste. L'injustice était encore plus flagrante dans le cas des propriétaires d'hypothèques.

Il y a des gens qui paient chaque année des milliers de dollars d'hypothèques résidentielles sous forme d'intérêts. Nous estimons qu'au moins une partie de ces sommes devrait être déductible de l'impôt sur le revenu personnel, mais jusqu'à présent, rien n'a été fait en ce sens. Pourtant, si une personne qui verse tout cet argent a le bonheur de toucher quelques dollars d'intérêts provenant d'obligations ou de son épargne, alors cet intérêt s'ajoute à son revenu personnel et devient imposable. J'estime qu'en principe comme en pratique, c'est intolérable.

A mon avis, la déclaration du gouvernement sur la politique fiscale est source de confusion et d'erreurs. En pratique, sa politique équivaut à un détournement; dans son application, elle manque de cohérence et est source d'injustice.

On a aujourd'hui attiré mon attention sur quelque chose d'assez curieux concernant l'impôt sur le revenu et les clauses de déductibilité. Le coût des leçons de pilotage d'avion peut figurer comme article déductible, ce que les annonces publicitaires font valoir pour inciter les gens à prendre des leçons. Par ailleurs, on ne peut déduire les frais médicaux que s'ils dépassent 3 p. 100 du revenu. Comment est-il possible d'aboutir à une telle incohérence? On peut prendre des leçons de pilotage et bénéficier d'une déduction, mais quand il s'agit des soins médicaux et dentaires, alors la déduction n'est possible que si les frais dépassent 3 p. 100 du revenu, et elle ne concerne que le montant supérieur à ces 3 p. 100.

Droit fiscal

Ce n'est pas la seule anomalie. Si l'on est admissible aux prestations de bien-être social et qu'en fait on en touche—et je ne suggère pas qu'il devrait en être autrement—les frais médicaux sont pris en charge; mais, si une personne a un revenu légèrement supérieur à celui qui lui permet de bénéficier du bien-être social, elle doit payer ses frais médicaux, ses frais dentaires, et le reste.

J'ai plaidé en faveur des personnes que l'on appelle habituellement les gagne-petit, mais, jusqu'à présent, aucune compensation ne leur a été offerte, que ce soit sous forme d'abattements d'impôt ou de revenu supplémentaire.

Je crois l'avoir dit déjà, j'ai rencontré un groupe de parents célibataires qui s'efforçaient de se débrouiller de leur mieux et de se passer de l'assistance sociale. Ils travaillaient pour une rémunération minime, payaient leurs frais médicaux et dentaires, et ne pouvaient absolument pas joindre les deux bouts. Quelle aide ai-je pu leur procurer? Aucune, absolument aucune. Je suppose que le gouvernement préférerait les voir abandonner leur emploi, demander le bien-être social et se faire entretenir complètement plutôt que de leur accorder le moindre secours et leur permettre de conserver ce qu'ils estiment être leur intégrité et leur dignité.

Ceci dit, je ne m'en prends pas à ceux qui touchent les prestations de bien-être ou d'autres secours en raison d'une incapacité quelconque, ou de l'impossibilité de trouver du travail; je parle au nom de ceux qui pourraient trouver un emploi, mais ne sont pas suffisamment bien payés pour leur permettre de vivre dans la dignité. J'exhorte le ministre et son gouvernement, s'ils se préoccupent vraiment de ces personnes, à faire quelque chose pour remédier à la situation. Sinon, beaucoup vont laisser tomber pour élarger au budget public. J'insiste en leur faveur. J'espère que le ministre des Finances, celui de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), et d'autres de leurs collègues voudront s'occuper de ceux qui s'efforcent désespérément de se débrouiller tout seul.

• (1550)

Mon honorable ami le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a parlé des personnes qui avaient réussi à épargner en prévision de leurs vieux jours, et qui constatent maintenant que leurs économies fondent au soleil de l'inflation et de la taxation. Ces personnes se demandent si elles ont bien fait d'épargner de la sorte, et certaines pensent qu'elles auraient mieux fait de dépenser ce qu'elles gagnaient. Elles auraient ainsi reçu du Trésor public plus que ce qu'elles touchent maintenant. Le ministre des Finances devrait s'occuper très rapidement des incohérences de ce genre.

Je propose, monsieur l'Orateur, que nous recommandions tout à partir de zéro. Un très volumineux bill de réforme fiscale avait été présenté en 1971, et voici maintenant le bill C-49 qui tient en 287 pages. Il est plus accueillant, je suppose. Ce qu'on a appelé la réforme fiscale n'en était pas une, mais une hausse des impôts. Malgré tous les efforts tentés pour assurer sa simplicité, elle est restée incompréhensible pour la majorité des Canadiens. Même des personnes versées dans le domaine fiscal ont beaucoup de mal à l'analyser et à l'expliquer. Je suggère de recommencer à neuf, d'édifier une structure fiscale qui assure une participation plus équitable de l'ensemble des Canadiens au financement collectif de ce que nous ne pouvons nous offrir nous-mêmes.